

CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE
SANTÉ ET SOCIAL
(CFPS)

*Ecole supérieure
d'éducatrices et d'éducateurs
de l'enfance
(ESEE)*

**Annexe à la
Brochure d'Information**

**PRESENTATION DE LA
PROCEDURE D'ADMISSION 2010**

Formation en emploi, Vee

Octobre 2009

Ces renseignements peuvent être soumis à des modifications en fonction de
l'application des nouveaux dispositifs réglementaires.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Présentation de la procédure d'admission 2010

Etape 1 : Constitution d'un dossier de candidature

RECAPITULATIF DES DOUZE ELEMENTS DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Seuls les dossiers complets envoyés au plus tard le 13 février 2010 (le timbre de la poste faisant foi) seront pris en considération.
- Les dossiers incomplets seront retournés, sans préavis, et non enregistrés.

- 1. Formulaire d'inscription pour la formation en emploi** (à télécharger¹)
- 2. Deux photos "passeport" récentes**
- 3. Autobiographie développée et manuscrite** (4-5 pages) comprenant :
 - une présentation personnalisée
 - les motivations en rapport avec le choix professionnel
 - les représentations du métier et des capacités attendues
 - un rapport sur l'expérience professionnelle d'éducateur-trice du jeune enfant (EJE)
 - les attentes à l'égard de la formation en emploi
- 4. Curriculum vitae** comprenant les indications suivantes :
 - nom, prénom, date de naissance, état civil, nationalité(s), origine et domicile
 - parcours scolaire et écoles fréquentées (noms, adresses, dates de fréquentation et titres obtenus)
 - expériences professionnelles (noms, dates)
 - activités sociales et/ou de loisirs pratiquées (dates)
- 5. Photocopie des diplômes et des attestations de formation** (liste non-exhaustive) :
 - titre de fin d'études secondaires attestant la formation préalable exigée²
 - diplômes professionnels
 - titres universitaires
 - attestations de formation continue
- 6. Attestation de suivi de cours de base de premiers secours** (identique permis de conduire) obtenue au maximum 5 ans avant le dépôt du dossier à l'ESEE
- 7. Photocopie des certificats et des attestations de travail**
- 8. Photocopie du contrat de travail et du cahier des charges**
- 9. Formulaire de l'activité préalable du-de la candidat-e** (à télécharger¹)
- 10 Formulaire de préavis formatif sur l'activité du-de la candidat-e** (à télécharger¹)
- 11. Un certificat de bonne vie et mœurs, délivré à Genève par un commissariat de police**³

¹ A télécharger sur le site www.ge.ch/CFPS/enemploi/welcome.html.

² Les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires délivré dans un pays étranger (autres que le bac français) joindront à leur dossier une attestation officielle d'équivalence par rapport aux diplômes suisses (renseignements à l'OFFT, <http://www.bbt.admin.ch/>).

³ Ce document doit dater de moins de 3 mois au moment du dépôt du dossier.

Présentation de la procédure d'admission 2010 (suite)

12. Une attestation de domicile⁴

- pour les personnes domiciliées en suisse: attestation délivrée par l'Office cantonal de la population attestant l'âge de la candidate ou du candidat, de son domicile légal au moment de l'inscription ainsi que de son origine et son statut⁵
- Pour les personnes domiciliées à l'étranger: prière de vous adresser aux autorités de votre lieu de domicile afin d'obtenir un document attestant de votre âge, de votre domicile légal au moment de l'inscription ainsi que de votre origine et votre statut de frontalier, soit une pièce attestant que le répondant légal (père/mère) de la candidate ou candidat travaille et paie des impôts à Genève depuis au moins 2 ans devra être jointe au dossier (attestation fiscale des 2 dernières années, permis G pour l'année en cours).

13. Conformément au règlement du Centre de formation professionnelle santé et social (CFPS), **une participation de CHF 150.-** aux frais d'élaboration du dossier est demandée aux candidat-e-s conformément à la "convention intercantonale concernant la formation aux professions de la santé (professions médicales exceptées) et son financement". **Un bulletin de versement sera adressé aux personnes autorisées à se présenter à la sélection**

Etape 2 : Vérification des aptitudes à entrer en formation

- *entretien individuel*
- *épreuve écrite (environ 3 heures)*

Les personnes qui sont admises en étape 2 recevront des informations précisant les éléments de celle-ci.

Etape 3 :

Le dossier ainsi que les résultats sont appréciés par une commission d'admission (conformément au règlement du CFPS) qui statue sur l'admission et établit, le cas échéant, les critères justifiant l'ordre d'admission.

Etape 4 :

L'admission ne sera effective qu'après la signature d'une convention tripartite de formation en emploi entre l'ESEE, l'étudiante ou l'étudiant et son institution.

Durée de la formation: 4 ans	1^{ère} année	2^e année	3^e année	4^e année
Cours, séminaires, ateliers, sessions	√	√	√	√
Travail de diplôme			√	√
Temps de travail personnel	√	√	√	√
Pratique professionnelle accompagnée	à mi-temps en emploi	à mi-temps en emploi	à mi-temps en emploi	à mi-temps en emploi

⁴ Ce document doit dater de moins de 3 mois au moment du dépôt du dossier.

⁵ Pour les personnes de nationalité suisse, une copie de votre carte de vote la plus récente et une copie du permis d'établissement ferait office d'attestation de domicile.

